

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 26 Janvier 2017

**L'An deux mil dix-sept**

**Le vingt six janvier à vingt heures trente**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire**

**Étaient présents :** Alain BESNIER, Laurent CAURET, RogerCHANTELOUP, Richard MAREAU, Jocelyne PICHON, Eugène BESNARD, Pascale SOUDÉE, Stéphanie GUYON, Stéphanie TURPIN, Brigitte GAIGNARD, Eric VÉRITÉ, Laurent BOBOUL.

**Absents excusés :** Caroline ÉVRARD, Julie VIOT, Yannick REBRÉ, François MADEC, Cyril COUTARD, Catherine LUSSEAU-PORCHER, Samuel BONNEAU

Jocelyne PICHON a été nommée secrétaire de séance

Convocation : 20/01/17

Samuel BONNEAU donne son pouvoir de vote à Eugène BESNARD  
Julie VIOT donne son pouvoir de vote à Pascale SOUDEE  
Caroline EVRARD donne son pouvoir de vote à Stéphanie TURPIN

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 8 décembre dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

### **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

2017\_001

M. Le Maire informe que M. MADEC François a présenté sa démission au poste d'adjoint. Celle-ci a été acceptée par Mme la Préfète. Il rappelle la délibération du 28 mars 2014 relative à la fixation du nombre d'adjoint au sein du Conseil Municipal.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

### **TERRAIN GRANDCHAMPS**

#### **Avance au CCAS**

2017\_002

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 septembre 2016 stipulant que le projet immobilier prévu sur le terrain « Grandchamps » sera porté par le CCAS de la commune. Il indique que le CCAS a des fonds propres qui ne suffisent pas à couvrir dans sa totalité le montant de l'acquisition. Il indique également que cette situation est temporaire puisque le CCAS a mis en vente un bien immobilier dont le montant couvrant

M. Le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de verser une avance de 25 000 € au CCAS.

Le Conseil Municipal,  
Considérant que s'agissant d'une avance, il n'y aura pas d'impact sur le budget communal,  
Considérant qu'afin de préserver les deniers publics, une avance

éviterait au CCAS de faire des démarches auprès d'établissements financiers qui engendrerait des frais supplémentaires,

Autorise, à l'unanimité des membres, le versement d'une avance au CCAS de Montbizot

**DECISION  
MODIFICATIVE  
n°1**

2017\_003

M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Dans le cadre de l'avance sollicitée par le CCAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le virement de crédit suivant :

(dépenses)	article 27636	- 25 000.00 €
(recettes)	article 27636	+ 25 000.00 €

**EMPRUNT**

2017\_004

Afin d'assurer le financement des différents travaux de voirie et d'aménagement urbain, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres, de retenir la proposition établie par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine et prend les décisions suivantes :

**Article 1 :**

M. Le Maire de MONTBIZOT est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, sise 40 Rue Prémartine , à Le Mans (Sarthe),

- Un emprunt de **500 000 E**
- Dont le remboursement s'effectuera sur **15 ans (180 mois)**

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement du prêteur.

**Article 2 :**

Le taux nominal de l'emprunt sera de **1.05 - en taux fixe**, en mode d'amortissement constant intérêts perçus terme échu.

Le montant des **échéances trimestrielles** est fixé selon le tableau joint  
Les frais de dossier d'un montant de **300€ seront déduits du déblocage de prêt.**

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

**Article 4 :**

Le Conseil Municipal de Montbizot confère, en tant que besoin, toutes délégations utiles à M. Alain BESNIER, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**Travaux rue des Forges  
Effacement  
des réseaux : Orange  
tranche 2**

2017\_005

M. Le Maire rappelle que, lors de la dernière séance, il avait évoqué la demande de la société ORANGE concernant l'effacement des réseaux aériens de la rue des Forges (tranche2). Il redonne lecture :

- du devis relatif à l'effacement des réseaux aériens téléphoniques :

- \* Dissimulation artère sur appuis Orange (partie génie civil): 2 543.50 € HT soit 3 052.20 € TTC

Equipements de communications électroniques (comprenant étude et surveillance : 3096 € HT, mise à jour de la documentation, fourniture et pose du matériel de câblage, dépose des câbles aériens et

- \* des appuis Orange : 15 024.00 € HT) soit un total prévisionnel de 18 120.00 €
- \* de la délibération du 26 juin dernier concernant le coût prévisionnel de l'enfouissement des réseaux.

M. Le Maire indique que la société ORANGE et l'interlocuteur du BRED ont été contactés. La différence entre le prévisionnel et le devis étant très élevée, et en présence de renseignements contradictoires malgré nos interrogations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres, - de surseoir à toute décision jusqu'à apport d'explicatifs complets d'Orange et du BRED. La question sera revue lors du prochain Conseil Municipal.

**FDAU 2017**  
**Travaux rue des**  
**Forges**  
**RD47**

2017\_006

Dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire de la rue des Forges (RD47), M. Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande d'aide financière auprès du Département au titre du FDAU (Fonds Départemental d'aménagements urbains). Il rappelle que le montant des travaux s'y rapportant s'élève à 487 000.00 € HT et dresse le plan de financement prévisionnel.

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu (préciser si la subvention est déjà obtenue ou seulement demandée)	Date d'attribution
DETR	741 315.00	20 %	148 263	20/07/2016
Conseil départemental	487 000.00		20 000.00 €	
Autre collectivité ou EPCI (à préciser)				
Autre fonds public (à préciser) <b>TDIL</b>	1 017 637.97 €	1.665 %	11 500.00 €	30 novembre 2015
Maître d'ouvrage (autofinancement)			561 552.00	
<b>TOTAL (HT)</b>			741 315.00	

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 - décide à l'unanimité des membres de déposer une demande d'aide financière auprès du Département de la Sarthe au titre du FDAU (fonds départemental d'aménagements urbains). L'aide financière sollicitée s'élève à 20 000 €.  
 - autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**RECRUTEMENT**  
**CUI-CAE**  
**Entretien des locaux**

2017\_007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres,

- de recourir à un contrat unique d'insertion pour assurer l'entretien et l'hygiène des locaux communaux et ce, à compter du 1er février 2017 à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 9 mois. L'agent recruté recevra une formation adaptée au poste occupé
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**RECRUTEMENT  
CA  
Service technique  
Renouvellement 2 ans  
2017\_008**

M. Le Maire rappelle que le contrat d'avenir à temps complet d'un agent se termine le 31 mars prochain et qu'il est possible de le renouveler pour une période de 2 ans. M. Le Maire informe également qu'il est nécessaire d'anticiper un futur départ à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler, avec une abstention, ledit contrat d'avenir pour une durée de 2 ans à compter du 1er avril 2017 et autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**RECRUTEMENT  
CA  
Service technique  
3 ans  
2017\_009**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un contrat d'avenir à temps complet d'un agent se termine le 14 juillet prochain. M. Le Maire informe également qu'il est nécessaire d'anticiper un futur départ à la retraite.

Considérant que la commune a déjà un contrat d'avenir à temps complet au sein du service technique,

Considérant qu'il est nécessaire d'anticiper l'avenir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec une abstention, de recourir à un nouveau contrat d'avenir dès que possible, pour une durée de 2 ans dans l'optique de pouvoir pérenniser un des deux contrats et autorise le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**Rapport annuel 2015  
Déchets ménagers  
Et assainissement non  
collectif  
2017\_010**

Conformément aux termes de la loi n°95-101 du 2 février 1995, la Communauté de Communes des Portes du Maine transmet le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, n'émet aucune observation particulière et décide de l'adopter.

**Cantine scolaire  
Choix du MOE  
2017\_011**

Dans le cadre du projet d'extension et de rénovation de la cantine scolaire, M. Le Maire rappelle qu'n date du 29 septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres, de recourir selon une procédure adaptée pour le choix du maître d'œuvre.

M. Le Maire informe que la consultation a été lancée début décembre. Il donne lecture de l'ensemble du rapport d'analyses des offres s'y rapportant. Au vu de l'importance des travaux pour la commune, une audition est prévue le 31 janvier prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres, de donner totale délégation à M. Le Maire pour retenir le cabinet qui sera en charge de la maîtrise d'oeuvre et l'autorise à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

M. Le Maire donnera compte-rendu de son choix lors du prochain Conseil Municipal.

**ACQUISITION  
Radars pédagogiques  
2017\_012**

M. CAURET donne lecture des différents devis relatifs à l'achat de 4 radars pédagogiques. Il rappelle également que cette acquisition fait l'objet d'une aide financière octroyée par le Département au titre des amendes de police 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité -de retenir la proposition de la société ELAN CITE, sise à Orvault (Loire Atlantique) concernant l'achat de 4 radars pédagogiques version solaire pour un montant HT de 8 426.40 € -d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**COMMISSION  
INTERCOMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS  
Liste de contribuables**

2017\_013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer à la Communauté de Communes de Maine Cœur de Sarthe le nom des personnes suivantes pour représenter les contribuables des différentes taxes :

M. Pierre MAREAU (catégorie taxes foncières)  
M. Laurent CAURET (catégorie taxe d'habitation)  
M. Franck FONTAINE (catégorie CET)

**INDEMNITE  
ADMINISTRATION ET  
TECHNICITE**

2017\_014

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- d'octroyer une Indemnité Administration et Technicité à l'adjoint technique territorial stagiaire, 7ème échelon, au taux de 7.50 et ce, à compter du 1er février 2017.
  - D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**INDEMNITE  
D'EXERCICE  
DES MISSIONS DE  
PREFECTURE**

2017\_015

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- d'octroyer l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture à l'adjoint technique territorial stagiaire, 7ème échelon, au taux de 0.50 et ce, à compter du 1er février 2017.
  - D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**CLECT  
Désignation  
d'un titulaire et d'un  
suppléant**

2017\_016

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De désigner Laurent CAURET, adjoint, comme délégué titulaire et Alain BESNIER, comme délégué suppléant au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Maine cœur de Sarthe
  - D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**DIVERS  
Communauté de  
Communes  
Maine Cœur de Sarthe**

Suite à la fusion des Communautés de Communes, M. Le Maire fait part au Conseil Municipal :

Mme CANTIN élue Présidente  
M. CHOLET, élu Vice-Président

**ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES** - RH : Président David CHOLET

Action de mutualisation : Laurent CAURET

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Président Eric BOURGE

Promotion économique : Laurent CAURET et Roger CHANTELOUP

Comité de pilotage de la ZA : Alain BESNIER

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE – BATIMENTS** : Président : Max PASSE-LAIGUE

Jocelyne PICHON, SCOT : Alain BESNIER, suppléant

Pays du Mans : Alain BESNIER, titulaire

**ACTION SOCIALE 1** : Présidente : Sylvie HERCE

Petite enfance/enfance/jeunesse : Stéphanie GUYON, Catherine LUSSEAU-PORCHER

**ACTION SOCIALE 2** : Familles, animation de la vie sociale : Maurice VAVASSEUR

Stéphanie GUYON, Catherine LUSSEAU-PORCHER

**ENVIRONNEMENT 1** : Président Jean-Michel LERAT

Gestion des déchets, espaces verts / chemins : Eugène BESNARD, Richard MAREAU

**ENVIRONNEMENT 2** : Président Alain BESNIER

GEMAPI, AEP, assainissement Eric VERITE

**PROMOTION ET ANIMATION DU TERRITOIRE** Président: Emmanuel Clément

Tourisme, Communication, Politique culturelle, Développement sportif : Pascale SOUDEE

Le tableau sera relu lors de la prochaine réunion afin que les élus absents à cette séance puissent s'inscrire.

Fin de séance 23h30.

Prochaine réunion le 13 mars à 20h30

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC  
/

Eric VERITE

Brigitte GAINARD

Roger CHANTELOUP

Yannick REBRE  
/

Julie VIOT  
Pouvoir à Pascale SOUDEE

Catherine LUSSEAU-PORCHER  
/

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD  
Pouvoir à Stéphanie TURPIN

Samuel BONNEAU  
Pouvoir Eugène BESNARD

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD  
/